

Dammartin-en-Goële. Le programme immobilier rue du général de Gaulle est bloqué

Le permis de construire a été déposé rue du général de Gaulle, mais le programme immobilier de 50 logements dont 27 sociaux, est stopé.



Les 50 logements auraient dû voir le jour au début de l'avenue du général de Gaulle. (©La Marnie)
Deux maisons, une parcelle et un permis de construire déposé. Sur la pancarte, le promoteur immobilier lyonnais Alila détaille la nature des travaux : « Démolition d'une maison individuelle et la construction de 50 logements dont 23 en accession et 27 en locatifs sociaux ».

Ce programme de logements devait s'étendre sur 3 044,70 m² et devait faire une hauteur de 17,40 mètres.
Problème : **le projet est bloqué** .

Initialement le projet devait s'étendre sur **trois parcelles comprenant deux maisons et un terrain dépourvu d'habitation** . C'est ce dernier qui pose problème. **Les héritiers du terrain ne seraient plus vendeurs** .

Pourtant, sur les plans du projet, cette parcelle serait bien incluse. « Quand je suis allé voir à l'urbanisme, **il y avait bien les trois terrains sur les plans** », raconte Philippe Gobert, un Dammartinois propriétaire d'une des parcelles du projet.

Trois parcelles

La commune attire la convoitise de nombreux promoteurs immobiliers. En déficit de logements sociaux, Dammartin-en-Goële doit rattraper son retard.

Philippe Gobert a été démarché par plusieurs promoteurs : « Les premiers à être venus c'est le Crédit Agricole. Ensuite, c'est Alila qui est arrivé ».

Sa maison est au centre des trois parcelles:

La personne du pavillon d'à côté est décédée. Ils voulaient faire un lot avec cette maison, la mienne et le terrain à côté.

La retraite approchant, il souhaite vendre pour partir dans une autre maison moins difficile d'accès. « Quand j'ai vu qu'ils faisaient des lots, j'ai fait monter les prix », affirme Philippe Gobert.

Dans la vente de sa maison, comme l'indique la pancarte sur le portail, c'est « Century 21 qui a joué le rôle d'intermédiaire ». Maintenant que le projet est bloqué, **cet habitant se pose des questions** :

Aujourd'hui le projet est caduc. Je me demande s'ils ne me mènent pas en bateau. Si c'est faux, je ne sais pas ce que je fais.

D'autant plus que cet habitant est déjà passé devant le notaire pour la vente de sa maison.

Recours possible

Une fois un permis de construire déposé, il existe un délai de recours contentieux de deux mois pour les personnes qui se sentent lésées. **Il reste encore un petit peu de temps pour ce propriétaire s'il veut contester le projet.**

Quid de la mairie dans cette affaire ? Elle dispose d'un droit de regard sur les programmes immobiliers et peut les valider ou non. Au mois de décembre dernier, le permis de construire a donc été validé. Tout semblait se dérouler pour le mieux.

À l'issue du conseil municipal, Michel Dutruge expliquait : « Les personnes qui étaient vendeuses ne le sont plus maintenant. C'est un conflit entre elles et le promoteur. Ça peut poser problème. Le projet est en pause. » Pour combien de temps ?